



Le guide de la demande de logement social

la métropole
GRANDLYON

Suivez le guide !

Vous recherchez un logement social ou vous êtes déjà locataire auprès d'un bailleur social sur la Métropole de Lyon ?

Le service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social (SAID) est là pour vous guider et vous conseiller dans vos démarches.

Il est développé par la Métropole et ses partenaires.

Je cherche un logement social, comment dois-je faire ?

1 Renseignez-vous auprès du SAID

En ligne

→ www.logementsocial69.fr

Dans un lieu d'accueil

→ www.logementsocial69.fr

rubrique › Les lieux d'accueil/La carte des lieux d'accueil

2 Faites un test pour savoir si vous êtes éligible sur :

→ www.logementsocial69.fr

rubrique › Les démarches/Je m'informe

3 Enregistrez votre demande :

En ligne

→ www.logementsocial69.fr

rubrique › je fais ma demande

Dans un guichet d'enregistrement

(l'annuaire de tous les guichets est disponible sur le site).

Vous recevrez votre numéro unique départemental (NUD)

C'est un identifiant à 18 chiffres commençant par 069. Conservez-le précieusement, il permet d'identifier votre demande et vous sera demandé lors de toutes vos démarches.

Une fois enregistrée, votre demande est diffusée automatiquement et consultable par tous les bailleurs sociaux de la Métropole de Lyon et par le SAID.

- › Si vous êtes salarié d'une entreprise privée non agricole de 10 salariés et plus, votre employeur et **Action Logement** services peuvent vous aider. Rapprochez-vous du service des ressources humaines de votre entreprise ou consultez :
→ www.actionlogement.fr

- › Si vous êtes agent de l'État ou d'une collectivité publique, vous pouvez être accompagné, renseignez-vous auprès de votre employeur.



L'attribution d'un logement n'est pas automatique. Les délais d'obtention sont variables et dépendent des secteurs.

Vous pouvez avoir une information indicative sur :

→ www.logementsocial69.fr

rubrique › la carte des logements sociaux



J'ai déjà enregistré ma demande de logement social, que dois-je faire ?

• **Vous devez renouveler votre demande une fois par an** (en ligne ou dans un guichet d'enregistrement) pour recevoir une attestation de renouvellement. Cette attestation garantit la validité et l'ancienneté de votre demande.

• **Vous pouvez faire le point sur votre situation auprès du SAID** pour mettre à jour ou modifier votre dossier et vérifier quels sont les secteurs offrant le plus de logements correspondant à votre besoin.

Prenez un rendez-vous conseil sur :
→ **www.logementsocial69.fr**
rubrique › Les lieux d'accueil/je souhaite être conseillé

Je suis déjà locataire du parc social mais je veux changer de logement, comment faire ?

Vous êtes "demandeur de mutation" et vous pouvez alors :

• **Vous renseigner**
→ **www.logementsocial69.fr**
rubrique › Les démarches/Je souhaite changer de logement

• **Consulter les offres de logements sociaux disponibles et candidater**
→ **www.bienveo.fr**
Ce site est alimenté par les organismes qui souhaitent mieux faire connaître leurs offres disponibles.

• **Prendre un rendez-vous conseil**
→ **www.logementsocial69.fr**
rubrique › Les lieux d'accueil/je souhaite être conseillé

PRATIQUE

www.logementsocial69.fr

une seule adresse pour :

- › retrouver toutes les informations sur le logement social
- › faire vos démarches en ligne
- › localiser un lieu d'accueil et d'information près de chez vous

Des lieux d'accueil et d'information près de chez vous pour :

- › vous guider avant de faire votre demande
- › suivre votre dossier et répondre à vos questions

Principaux partenaires institutionnels



La liste complète des partenaires sur
www.logementsocial69.fr

la métropole
GRAND LYON

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél: 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com